

Garanties des adhérents actifs

REMBOURSEMENT DE LA MUTUELLE :

- Dans la limite des frais réels engagés.
- Y compris le remboursement de la Sécurité sociale.
- Dans le respect du parcours de soins.

NOMENCLATURE DES ACTES	le plus santé 1	le plus santé 2	le plus santé 3	le plus santé 4
	REMBOURSEMENTS SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE			
VISITES ET CONSULTATIONS				
Généraliste, médecin traitant ou correspondant	100 % BR	100 % FR (1)	160 % BR	160 % BR
Spécialiste, médecin traitant ou correspondant	160 % BR	100 % FR (1)	170 % BR	100 % FR (1)
Professeur médecin traitant ou correspondant	170 % BR	100 % FR (1)	170 % FR	100 % FR (1)
Actes de chirurgie réalisés en cabinet		100 % FR limité à 5 fois la BR		
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds ⁽¹⁰⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
AUXILIAIRES MÉDICAUX				
Infirmiers, kinésithérapeutes, etc.	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
EXAMENS MÉDICAUX				
Analyses	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Radiologie, échographie, doppler	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
HOSPITALISATION médicale et chirurgicale				
Forfait journalier	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur
Anesthésie, actes chirurgicaux		100% FR limité à 5 fois la BR		
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16 ans	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements conventionnés :				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Chambre particulière ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements non conventionnés :				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Chambre particulière ⁽²⁾	33 Euros / jour	33 Euros / jour	95 % FR	95 % FR
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds ⁽¹⁰⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
MATERNITÉ ⁽³⁾				
Actes d'obstétrique	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Chambre particulière	60 Euros / jour	60 Euros / jour	60 Euros / jour	60 Euros / jour
Allocation maternité ou adoption	350 Euros	700 Euros	450 Euros	800 Euros
DENTAIRE				
Soins dentaires acceptés par la SS (y compris détartrage)	100 % BR	100 % BR	300 % BR	300 % BR
Prothèses et implants dentaires : ^{(4) (5) (6)}		260 % BR	700 % BR	900 % BR
- Prise en charge limitée à	200 % BR	-	1700 Euros / an	2600 Euros / an
Orthodontie ^{(5) (7)}	-	200 % BR	300 % BR	500 % BR
OPTIQUE				
Optique Adulte :				
- Monture, verres unifocaux, lentilles acceptées ou refusées par la SS, chirurgie de la myopie ⁽⁶⁾	100 Euros	170 Euros	330 Euros	480 Euros
- Majoration du forfait si verres multifocaux ⁽⁸⁾	30 Euros	50 Euros	100 Euros	150 Euros
Optique Enfant : ⁽⁹⁾				
- Monture, verres, lentilles acceptées ou refusées par la SS ⁽⁶⁾	100 Euros	170 Euros	200 Euros	300 Euros
PHARMACIE				
Remboursée par la SS à 65 % et 35 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
AUTRES PRESTATIONS				
Transport du malade	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses auditives ^{(5) (6)}	100 % BR + 690 Euros	100 % FR	100 % BR + 690 Euros	100 % FR
Prothèses médicales liées à la chimiothérapie	305 Euros	305 Euros	305 Euros	305 Euros
Autres prothèses	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Cures thermales acceptées par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 500 Euros
Thalassothérapie (cure post-natale)	-	-	-	500 Euros
ASSISTANCE				
Assistance	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Protection juridique médicale	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
KIT PREVENTION				
Vaccination anti-grippe	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Vaccins et rappels du calendrier vaccinal ⁽¹¹⁾	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros
Patch anti-tabac	45 Euros	45 Euros	45 Euros	45 Euros
Examen de mesure de la densité osseuse	75 Euros	75 Euros	75 Euros	75 Euros
Bilan nutritionnel (diététiciens, nutritionnistes)	25 Euros	25 Euros	25 Euros	25 Euros
Vaccination internationale (Fièvre jaune, traitement anti-paludéen etc.)	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros

Les taux de remboursement indiqués incluent les remboursements de la Sécurité sociale (hors majoration pour non-respect du parcours de soins et hors participation forfaitaire de 1 Euro).

Les forfaits sont annuels et par personne protégée. Ils s'ajoutent aux remboursements de la Sécurité sociale dans la limite des frais réellement engagés. Sauf mention spécifique, les actes effectués en secteur non-conventionné font l'objet du même remboursement que les actes effectués en secteur conventionné.

- (1) 60 % des frais réels sur les actes effectués en secteur non conventionné.
- (2) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs de chambre particulière pratiqués dans l'établissement.
- (3) Etablissements conventionnés et non conventionnés.
- (4) Sur la base d'un remboursement à hauteur du tarif de convention d'une prothèse dentaire SPR 50 (soit 30 % de 107.50 ? à la date du 12/12/2007).
- (5) Par année civile et par personne protégée.
- (6) Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires ainsi que de la notification de refus de la Sécurité sociale, pour les actes refusés par la Sécurité sociale. Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires précisant la codification de l'acte, pour les prothèses dentaires.
- (7) Par année de traitement et pendant 3 ans.
- (8) En cas de verres multifocaux (progressifs), la facture est à joindre au relevé de prestation de la mutuelle.
- (9) Agés de moins de 18 ans.
- (10) Actes techniques médicaux supérieurs à 91 Euros ou dont le coefficient est supérieur à 50 au 12/12/2007.
- (11) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B.

BR : Base de remboursement = TC : Tarif de convention

FR : Frais Réels

SS : Sécurité sociale

Le montant de la cotisation mensuelle est le suivant :

• Régime général :

		Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Isolé	Moins de 55 ans	41,80 Euros	49,70 Euros	60,80 Euros	81,80 Euros
	de 55 à 65 ans	54,10 Euros	68,60 Euros	74,00 Euros	110,90 Euros
Famille	Moins de 55 ans	71,90 Euros	85,40 Euros	104,50 Euros	139,90 Euros
	de 55 à 65 ans	93,00 Euros	117,90 Euros	127,20 Euros	190,80 Euros

• Régime Alsace-Moselle :

		Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Isolé	Moins de 55 ans	21,80 Euros	29,90 Euros	37,70 Euros	55,60 Euros
	de 55 à 65 ans	28,10 Euros	41,20 Euros	45,90 Euros	75,50 Euros
Famille	Moins de 55 ans	37,30 Euros	51,20 Euros	64,80 Euros	95,00 Euros
	de 55 à 65 ans	48,40 Euros	70,70 Euros	78,80 Euros	129,80 Euros